

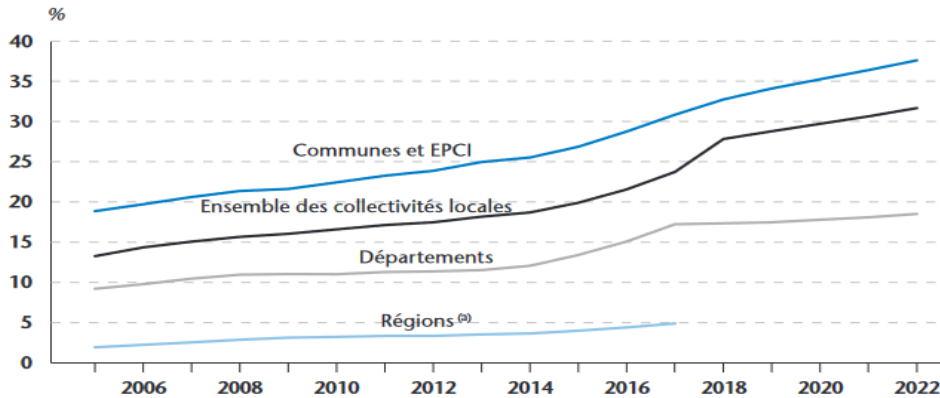
Les outils de redistribution : impacts et mobilisation locale

L'Ile de France en « décalage »

*Franck Claeys
Délégué adjoint
24 novembre 2022*

Fondée sur la montée en puissance des dotations et fonds nationaux

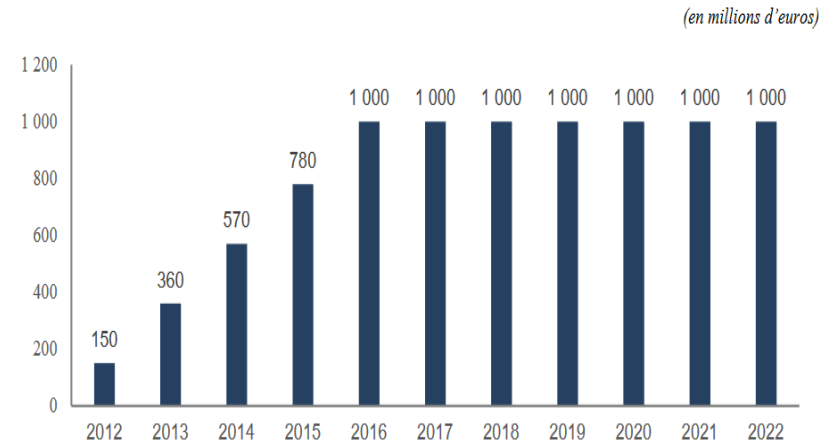
GRAPHIQUE 7 – PART DE LA DGF CONSACRÉE À LA PÉRÉQUATION DE 2005 À 2022



(a) À partir de 2018, la DGF versée aux régions a été remplacée par une fraction de TVA.

Source : DGCL, bureau des concours financiers de l'État.

MONTANT DES RESSOURCES DU FPIC



Source : commission des finances, d'après les données DGCL.

- Une « réforme silencieuse » de la DGF : le progressif basculement d'une logique de compensation à une logique de péréquation
 - DSR + DSU 2017 = 3,3 Md€ / DSR + DSU 2022 = 4,7 Md€
 - Un financement « horizontal » de la croissance (plus efficace techniquement mais plus douloureux politiquement)
- A l'échelle intercommunale, le FPIC

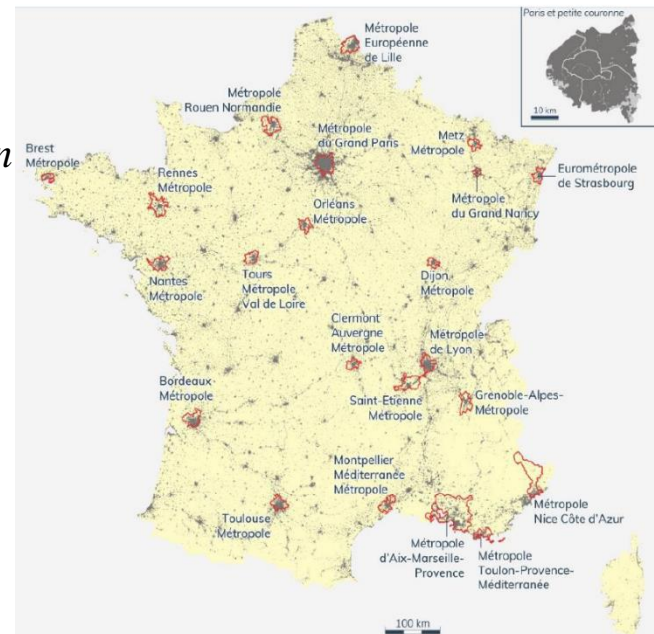
Et plus encore sur l'intégration intercommunale croissante

*Le développement de l'intercommunalité joue aussi un rôle important en matière de **péréquation**, dans la mesure où la mutualisation des ressources et des charges entre les communes de l'intercommunalité contribue à améliorer la répartition des services rendus à la population*

- Les **répartitions dérogatoires** (du FPIC) : un levier supplémentaire (... ou non)
- La **dotation de solidarité communautaire** et les pactes financiers et fiscaux
- La mise en œuvre territorialisée du **budget Intercommunal** (« intégré »)
- L'Alliance des territoires (contrats de réciprocité) : la **voie contractuelle**

→ **Deux échelles** dans la solidarité territoriale : celle du bassin de vie (dans l'idéal proche du périmètre intercommunal), celle des rééquilibrages nationaux (territoires dynamiques / territoires en déprise économique et démographique)

Carte n° 1 : les 22 métropoles au 1^{er} janvier 2020



Une géographie différente, une histoire en décalage

- Une prise de conscience ancienne du besoin de péréquation et des réponses législatives précoces
 - Le **FSRIF** (350 M€) : dès 1991 ... mais qui demeure strictement communal
 - Une majorité de villes « de banlieue francilienne » dans le top 10 des bénéficiaires de la **DSU**
- ... mais limités par une dynamique intercommunale très **en retrait**
 - Sauf quelques exceptions : les ex-villes nouvelles, quelques cas particuliers (Plaine Commune, ...)
 - Et dont **l'échelle** interroge
- ... mais contrariés par la dynamique nationale de péréquation
 - Globalement, les collectivités franciliennes sont très largement **contributives**
 - 2022 : la « **nappe phréatique parisienne** » est désormais asséchée ...
- Les espoirs déçus de la MGP
 - Dans l'attente d'une réforme institutionnelle, des arbitrages qui privilégient les capacités de production de services publics locaux, **aux dépens de l'ambition de rééquilibrage territorial**

La péréquation en crise de croissance (... en perte de sens ?)

Un thermomètre à reconsidérer

- Du potentiel fiscal au « **protentiel** » fiscal
- L'**effort fiscal** en déshérence technique

Les bénéficiaires des péréquations peuvent être des collectivités s'autorisant une sous-fiscalisation relative tout en « consommant » les services publics locaux de collectivités tierces (supportant les charges de centralité)

- De la correction des **inégalités de ressources** à la correction des **inégalités de charge**

La réforme de la DSU de 2017 : Le poids du potentiel fiscal est réduit de 45 % à 30 % au profit du critère revenu par habitant relevé de 10 % à 25 % ; la pondération des critères logements social (15%) et bénéficiaires d'aide au logements (30%) reste inchangée.

« Les indicateurs de péréquation existants restent largement perfectibles et reposent encore trop sur les seuls critères de richesse fiscale et insuffisamment sur des critères de charge » (Commission des finances du Sénat, novembre 2022)

	Collectivité A	Collectivité B		
Avant réforme : Indicateur prioritairement calculé à partir d'impôts <u>modulables</u>	Bases	1 000	Bases	500
	Taux voté	10%	Taux voté	20%
	Produit	100	Produit	100
Taux moyen national = 15%				
	POTENTIEL FISCAL $1\ 000 \times 15\% = \underline{150}$		POTENTIEL FISCAL $500 \times 15\% = \underline{75}$	
Après réforme : Indicateur majoritairement composé d'impôts <u>non modulables</u>	Produit de remplacement	100	Produit de remplacement	100
	POTENTIEL FISCAL = <u>100</u>		POTENTIEL FISCAL = <u>100</u>	

La péréquation en crise de croissance (... voire en perte de sens ?)

Un moteur en panne

- Depuis 2016 : une majorité (silencieuse) pour interrompre la montée en puissance du FPIC
- 2023 : une croissance de la DSU/DSR qui repose sur le budget de l'Etat

Un changement de paradigme à opérer ?

- Reconsidérer le **présupposé** selon lequel ...
La péréquation est un objectif de valeur constitutionnelle : « La loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales » (article 72-2 de la Constitution)
... doit conduire à une homogénéiser la géographie fiscale
- D'un **législateur** qui définit des mécanismes à un législateur qui fixe des objectifs / d'une **DGCL** qui notifie des attributions individuelles à une DGCL qui évalue des décisions locales
- La récente recommandation de la **Cour des comptes** en faveur de la « **DGF territoriale** » : une voie d'inspiration ?